



Réf.: SCBD/SEL/OJ/JS/SG/67912

Date: 6 juillet 2009

## NOTIFICATION<sup>1</sup>

### Sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8 (j) et les dispositions connexes (WG-8(j) 6), Montréal, Canada, 2-6 novembre 2009

Madame / Monsieur,

J'aimerais vous confirmer que la sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8 (j) et les dispositions connexes (WG-8(j) 6), se tiendra au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal, au Canada, du 2 au 6 novembre 2009, juste avant la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages.

L'ordre du jour provisoire de la réunion est joint pour information. L'ordre du jour annoté est disponible sur le site Web du Secrétariat à l'adresse suivante: <http://www.cbd.int/meetings/> et la note d'information pour les participants sera bientôt disponible sur le site Web.

Compte tenu de votre intérêt pour les questions abordées par le Groupe de travail, j'aimerais vous inviter à désigner un représentant pour y participer. La désignation des représentants, contenant leurs nom et coordonnées, devrait être soumise par une lettre officielle qui doit être envoyée au Secrétaire exécutif du Secrétariat par fax au +1 514 288 6588, ou par courrier électronique, en tant que pièce jointe, à: [secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int), dès que possible, soit **au plus tard le 15 septembre 2009**.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaf  
Secrétaire exécutif

<sup>1</sup> Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.  
Aux : agences des Nations Unies, organisations internationales, OIG, ONG et parties prenantes

#### Pièce jointe



*Annexe*

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion
2. Questions d'organisation
3. Mécanismes visant à promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales dans les domaines relatifs aux objectifs de l'article 8 (j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique.
4. Développement d'éléments de systèmes *sui generis* pour la protection des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques.
5. Éléments d'un code de conduite éthique pour assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales.
6. Régime international sur l'accès et le partage des avantages: points de vue au Groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages.
7. Programme de travail pluriannuel sur l'application de l'article 8 (j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique.
8. Autres questions.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la réunion.

-----